

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente deux, puis trente et un de vingt deux heures vingt deux minutes à vingt deux heures vingt huit minutes, de vingt deux heures trente minutes à vingt deux heures trente deux minutes, et de vingt deux heures trente six minutes à de vingt deux heures trente neuf minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN (jusqu'à vingt deux heures trente six minutes et à partir de vingt deux heures trente neuf minutes), Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET (jusqu'à vingt deux heures vingt deux minutes et à partir de vingt deux heures vingt huit minutes), Mme BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, MM. REDON, KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM. LEROY, FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme PONTHER, MM. ZEITOUN, OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. GUY, LESKO Mme DE MOURA, M. TRIGANCE, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA , M. RIGAULT (jusqu'à vingt deux heures trente minutes et à partir de vingt deux heures trente deux minutes), Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. FLANDIN représenté par M. LE DANOIS (de vingt deux heures trente six minutes à vingt deux heures trente neuf minutes),
Mme FAIVRE représentée par M. TILLIET,
Melle KAIS représentée par Mme BASTIDE,
M. LOCRAIY représenté par M. KONIECZNY,
Mme COHEN représentée par Mme ESPINASSE,
Melle TABOUREAU représentée par Mme LE GLOANNEC,
Mme CROZAT représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
M. KOUMOU représenté par M. OBERTAN,
Mme HARDY-DOURNES représentée M. TRIGANCE,
M. CHALLAL représenté par Mme DOUMBIA,
Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI.

Absents :

M. TAVARES,
M. TILLIET (de vingt deux heures vingt deux minutes à vingt deux heures vingt huit minutes),
M. RIGAULT (de vingt deux heures trente minutes à vingt deux heures trente deux minutes).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 42 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM120126 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Eugénie PONTHER voix : 42

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM120126 - 2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE

ADOPTÉ le budget primitif pour l'année 2012, présenté et voté par chapitres et par opérations, conformément aux inscriptions de crédits de recettes et dépenses figurant dans le document budgétaire annexé à la présente délibération.

DIT que dans le budget primitif pour l'année 2012, le montant total de la section de fonctionnement s'élève à 64 026 857,00 € et celui de la section d'investissement s'élève à 43 266 803,00 €

Ont voté pour : 35

Contre : 6

N.P.P.V. : 1

CM120126 - 3 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2012

DECIDE de fixer les taux des contributions ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation	16,71%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,06%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,91%

Ont voté pour : 42

CM120126 - 4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

PREND ACTE de la présentation effective du rapport développement durable 2012 de la commune d'Epinay-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

CM120126 - 5 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DECIDE d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire dès l'accomplissement de l'ensemble des formalités visées ci-dessus.

DIT que le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie - Service de l'Urbanisme et à la Préfecture de Seine-Saint-Denis, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Ont voté pour : 38

Abstentions : 4

CM120126 - 6 - CESSIION DES BIENS COMMUNAUX SITUES 120, AVENUE JOFFRE,1, RUE PIERRE LEFEBVRE ET 122, AVENUE JOFFRE A LA SOCIETE TERRALIA

DECIDE la cession à la société TERRALIA, S.A. Coopérative d'H.L.M – 2 allée Eugène Mouchot – 93130 RIS ORANGIS, au prix de HUIT CENT QUARANTE MILLE Euros (840.000,00 €), des biens communaux suivants :

- 120 avenue Joffre et 1 rue Pierre Lefèbvre – parcelles cadastrées section C n° 222, 223 et 29 d'une contenance de 792 m²,
- 122 avenue Joffre – 4 lots de copropriété (lots n° 255, 321, 335 et 336) dépendant d'un ensemble immobilier sis 73 à 95 avenue Galliéni et 122, 124, 126 et 128 avenue Joffre – parcelles cadastrées section C n°21, 24 et 214.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant,

DIT que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 7 - ACQUISITION AMIABLE A ICADE (SARVILEP) D'UNE BANDE DE TERRAIN CORRESPONDANT AUX PARCELLES CADASTREES SECTION X N° 271P ET 272P SISES RUE DE STRASBOURG ET ANGLE RUE DES CARRIERES A EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique (1,00 Euro), à la société ICADE (SARVILEP) sise «Millénaire 1» 35, rue de la Gare – 75168 PARIS cedex 19, d'une bande de terrain, correspondant aux parcelles cadastrées section X n° 271p et 272p sises rue de Strasbourg et angle rue des Carrières à Epinay-sur-Seine d'une contenance totale d'environ 60 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,

DIT que la Commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 8 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE ENTRE LA RUE DE PARIS ET L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – PASSAGE DES ARTS

DECIDE de dénommer la voie créée dans le cadre du projet urbain du centre ville, entre la rue de Paris et l'avenue de Lattre de Tassigny : PASSAGE DES ARTS,

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Ont voté pour : 42

CM120126 - 9 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE PLACE ENTRE LA RUE DE PARIS ET LES AVENUES SALVADOR ALLENDE ET DU 18 JUIN 1940 – PLACE GEORGES CLEMENCEAU

DECIDE de dénommer la place à l'intersection des avenues Salvador Allende et du 18 juin 1940 et la rue de Paris: PLACE GEORGES CLEMENCEAU.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Ont voté pour : 42

CM120126 - 10 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE ENTRE LA RUE LACEPEDE ET L'AVENUE SALVADOR ALLENDE - RUE GILBERT BONNEMAISON

DECIDE de dénommer la voie créée dans le cadre du projet urbain du centre ville, entre la rue Lacépède et l'avenue Salvador Allende : RUE GILBERT BONNEMAISON.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Ont voté pour : 40

CM120126 - 11 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE ENTRE LA RUE DUMAS ET L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – RUE DU PARC

DECIDE de dénommer la voie créée dans le cadre du projet urbain du centre ville, entre la rue Dumas et l'avenue de Lattre de Tassigny : Rue du Parc.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

Ont voté pour : 42

CM120126 - 12 - REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES - ANNEE 2012

FIXE les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1^{er} février 2012 ainsi qu'il suit

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Concession décennale | 76,00 € |
| - Concession trentenaire | 304,00 € |
| - Concession cinquantenaire | 1139,50 €(uniquement pour les renouvellements) |
| - Case de Columbarium | 283,00 € |

- Caverne 10 ans 477,50 €
- Mémorial 10 ans 227,50 €

- Caveau provisoire :
 - de 48 h à 15 jours : 20,00 €
 - de 16 à 30 jours : 58,50 €
 - de 31 à 45 jours : 173,50 €
 - de 45 à 60 jours : 519,00 €

- Vacation de Police 20,00 €

Ont voté pour : 42

CM120126 - 13 - SUBVENTION AU LYCÉE JACQUES FEYDER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION AUX CONDUITES À RISQUES

FIXE le montant de la subvention à 3 000,00 euros pour la réalisation de l'action «Conduites à risques» mise en place par le lycée Jacques Feyder en 2012,

DIT que le montant de la subvention sera prélevé au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 14 - MODIFICATION DE LA CHARTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

APPROUVE les modifications de la charte du Conseil Municipal de la Jeunesse.

Ont voté pour : 42

CM120126 – 15 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES

APPROUVE les nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles fixant les conditions de délégation de signatures du Président de la Caisse des Ecoles ou son représentant (article 7), nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement public communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 – 16 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES" N° 93-031

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement «relais Assistantes maternelle» n°93-031,

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant.

Ont voté pour : 42

**CM120126 – 17 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CO-FINANCEMENT
D'INVESTISSEMENTS POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE
SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions pour le co-financement d'investissements pour l'acquisition et l'aménagement d'une maison de santé Pluridisciplinaire selon le plan de financement suivant :

Ville	860 000 €
Acsé	150 000 €
région ile de France	100 000 €
Total H.T.	1 110 000 €

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.É.) et celles à venir.

Ont voté pour : 42

**CM120126 – 18 - RÉUNIONS SPORTIVES – EXONÉRATION DE L'IMPÔT SUR LES
SPECTACLES – ANNÉE 2012**

DECIDE d'accorder l'exonération de l'impôt sur les spectacles pendant l'année 2012 à l'ensemble des réunions sportives organisées sur le territoire de la commune par les associations sportives régies par la loi de 1901 agréées par le ministre compétent,

Ont voté pour : 42

**CM120126 - 19 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PROMOBORAN - 4 HEURES
D'EPINAY" ANNÉE 2012**

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association «Promoboran – 4 heures d'Epinay» et la ville d'Epinay-sur-Seine,

FIXE le montant de la subvention pour 2012 à 40 000,00 €(quarante mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 41

Contre : 1

**CM120126 - 20 - SUBVENTION AU CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'EPINAY-SUR-SEINE
(C.S.M.E.) – ANNÉE 2012**

APPROUVE la convention avec le Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 301 171,00 €(trois cent un mille cent soixante et onze euros) équivalent à une subvention de fonctionnement de 203 171,00 €(deux cent trois mille cent soixante et onze euros) et de la valorisation du personnel mis à disposition de 98 000,00 € (quatre vingt dix huit mille euros) pour permettre au Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine de respecter les engagements contenus dans la présente convention et permettre de fonctionner à ladite association durant l'année 2012. Les 98 000,00 €devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes.

APPROUVE le versement de cette subvention selon les modalités ci-dessous :

- 50 % à l'issue du passage du dossier en Conseil Municipal,
- 50 % au 1^{er} juillet 2012.

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 21 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°11-928 POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 11-928 de la Caisse d'allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. Félix Merlin pour l'année 2011/2012.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 22 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°11-929 POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 11-929 de la Caisse d'allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. des Econdeaux pour l'année 2011/2012.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 23 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°11-930 POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 11-930 de la Caisse d'allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. La Maison du Centre pour l'année 2011/2012.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 24 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N°11-931 POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 11-931 de la Caisse d'allocations Familiales concernant le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire du C.S.C. La Source-Les Presles pour l'année 2011/2012.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 25 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL N°11-1037 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social n° 11-1037 avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 qui accorde l'agrément du centre socioculturel La Source-Les Presles, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service «fonction animation globale et coordination»,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES 11-1038 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Collective Familles n° 11-1038 avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 qui accorde l'agrément du centre socioculturel La Source-Les Presles, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service «animation collective familles»,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 27 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS D'AGENCES DE VOYAGES

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations d'agences de voyages, avec la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale, le Syndicat Intercommunal de Meyronnes - Epinay-sur-Seine,

APPROUVE la désignation de la Ville d'Epinay-sur-Seine en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution,

AUTORISE le Maire à signer le marché ou l'accord-cadre issu du groupement de commandes,

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 28 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012 À L'ASSOCIATION DU "GROUPEMENT D'ENTR'AIDE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL"

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association «Groupement d'Entr'aide du Personnel Communal»,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DECIDE d'allouer au Groupement d'Entr'aide du Personnel Communal une subvention dans le cadre du budget primitif de l'année 2012, d'un montant de 132 000,00 euros (cent trente-deux mille euros),

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM120126 - 29 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} novembre 2011,

GRADE	Effectif budgétaire Actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Brigadier	7		2	5
Gardien de police municipale	11	2		13
TOTAL	18	2	2	18

Ont voté pour : 42

CM120126 - 30 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1795 AU 1813 – 1815 AU 1841 – 1844 AU 1853

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 1795 au 1813 – 1815 au 1841 – 1844 au 1853,

CM120126 - 31 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises fin novembre 2011 à décembre 2011 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,